



Accord de coopération « Business Team France Sweden »

Ci-après désignés les « Parties » :

PRENANT APPUI sur les liens de coopération déjà existants, en liaison avec les Ambassades de France et Suède et de Suède en France, entre les équipes de Business Sweden, de Business France, de la Chambre de Commerce française en Suède, de la Chambre de Commerce suédoise en France, du MEDEF et de Svenskt Näringsliv.

PRENANT ACTE de la visite d'Etat du président de la République française en Suède qui donnera lieu à la signature d'un nouveau partenariat stratégique franco-suédois nécessitant une collaboration approfondie et de long terme entre les organisations économiques de nos deux pays ;

CONSIDÉRANT la signature le 30 janvier 2024 du nouveau partenariat stratégique entre la France et la Suède pour des sociétés durables, numériques et résilientes marquera l'approfondissement de ce partenariat et son élargissement à des secteurs nouveaux tels que, notamment, le nucléaire, la foresterie, le spatial, l'aviation durable et la défense ;

VU notre objectif commun d'accroître et d'amplifier les échanges économiques bilatéraux entre la France et la Suède, les échanges croisés entre investissements directs étrangers et exportations, et d'assurer le succès des entreprises françaises et suédoises, dans le cadre de missions respectives des Parties;

CONVIENNENT DE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE PREMIER OBJET

Le présent partenariat établit un cadre de coopération entre les Parties visant une collaboration structurée entre les équipes et les organisations françaises et suédoises pour la mise en œuvre, notamment, des volets économiques du partenariat stratégique afin d'amplifier le rapprochement des entreprises françaises et suédoises et d'accroître les coopérations industrielles et technologiques bilatérales et/ou européennes et les investissements réciproques.



ARTICLE 2 SECTEURS DE COOPÉRATION

Sans exclure d'autres domaines de coopération dont elles pourraient convenir ultérieurement, les Parties souhaitent mettre en avant toutes les actions permettant de contribuer à la pleine mise en œuvre du partenariat susvisé, à l'augmentation des investissements directs étrangers et aux exportations des entreprises françaises et suédoises, dans le cadre des mandats confiés aux Parties.

ARTICLE 3 MOYENS D'ACTION

Pour atteindre leurs objectifs, les parties souhaitent être en contact fréquent et, si nécessaire, se rencontrer – en digital ou physiquement – pour assurer une dynamique et une collaboration dans les domaines suivants :

- Partage régulier des programmations afin de développer les synergies entre organisation ;
- Engagement à collaborer et à se soutenir mutuellement, lorsque cela est approprié et dans l'intérêt commun, lors d'opérations de promotion commerciale France-Suède organisées par les organisations signataires (identification d'intervenants, communication, etc).
- Echanges sur les axes stratégiques, les projets d'événements, les délégations d'entreprises et les propositions de collaboration ;
- S'informer mutuellement des atouts de l'attractivité des deux pays notamment les réformes touchant à l'environnement des affaires (fiscalité, monde du travail, aides économiques, etc) soutien à l'investissement, et études/rapports économiques (gratuits) produits par les différentes parties, ... ;
- Diffusion sur le site <https://world.businessfrance.fr/nordic/> (et si opportun, sur les sites respectifs des différentes organisations signataires) des événements ou parutions concernant les relations franco-suédoises des autres parties prenantes avec mention des liens directs sur les sites respectifs.



ARTICLE 4 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La réalisation des activités et des projets de coopération prévus dans le cadre de la présente entente demeure conditionnée aux ressources budgétaires disponibles, de part et d'autre, pour la coopération. Les frais résultant de la coopération et des échanges prévus par la présente entente sont à la charge de la Partie d'origine des participants, sauf si les Parties en conviennent autrement.

ARTICLE 5 CLAUSE ÉVOLUTIVE

Les Parties peuvent élargir la présente entente par consentement mutuel, par écrit, afin d'y inclure de nouveaux domaines de coopération ou d'augmenter les niveaux de coopération existants et de les compléter, si elles le souhaitent, par la signature d'ententes complémentaires, de planification stratégique, de plan d'action annuel, de comptes rendus ou de tout autre document conjoint relatif à des secteurs ou des projets spécifiques.

ARTICLE 6 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET CONFIDENTIALITÉ

Les Parties règlent par voie de consultation (à l'amiable et en interne) les différends pouvant survenir dans l'application de cette entente.

Les Parties s'entendent pour ne pas diffuser des informations sensibles et stratégiques, en vertu du Règlement général sur la protection des données, et faisant l'objet d'une règle de confidentialité de part et d'autre.

Cependant, les Parties pourraient communiquer et rendre cette entente publique, diffuser des projets issus de cette entente, au cas par cas.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les Parties. Elle est conclue pour une durée de trois ans, après quoi elle sera automatiquement reconduite annuellement sauf avis contraire des parties.

Chacune des Parties peut mettre fin à la présente entente au moyen d'un avis écrit transmis aux autres Parties. L'entente prend fin, pour celle des Parties qui se retire, suivant la date de transmission de cet avis.

Si un tel avis devait être donné, les Parties prennent les mesures nécessaires pour assurer l'achèvement de toute activité ou projet entrepris conjointement en vertu de la présente entente.



Fait en six exemplaires à Stockholm, le 31 janvier 2024.

Pour BUSINESS SWEDEN



Jan Larson
Président Directeur Général

Pour BUSINESS FRANCE



Pascal Cagni
Président

Pour SVENSKT NÄRINGSLIV



Anna Stelling
Directrice Adjointe
Responsable des affaires internationales et européennes

Pour le MEDEF



Patrick Martin
Président

Pour la CHAMBRE DE COMMERCE SUÉDOISE EN FRANCE



Gita Paterson
Présidente

Pour la CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE EN SUÈDE



Jan Malmberg
Président